

CONJOINT COLLABORATEUR

Concilier vie de couple et vie professionnelle, QIRO vous livre ses secrets !

1 CONDITIONS D'ACCÈS AU STATUT

- Etre marié ou Pacsé avec le chef d'entreprise
- Participer de façon régulière à l'activité commerciale
- Ne pas percevoir un salaire
- Ne pas avoir la qualité d'associé



ENTREPRISES CONCERNÉES 2



- Entreprise individuelle (EI)
- Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)
- Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) à gérance majoritaire
- Société à responsabilité limitée (SARL) et Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) de 20 salariés au plus

3 FORMALITÉS À ACCOMPLIR

Lors de la création de l'entreprise ou dans les 2 mois suivants la participation du conjoint à l'activité :

- Faire une déclaration au CFE (imprimé M3-A)
- Fournir un extrait acte de mariage (copie du livret de famille) ou copie du contrat de PACS
- Payer avec une chèque de 50,95 si EI ou 65,04 € TTC si société



AVANTAGES 4



- Responsabilité limitée vis-a-vis des tiers
- Possibilité de représentation du chef d'entreprise
- Affiliation au RSI pour percevoir :
 - Retraite de base et complémentaire
 - Invalidité-décès
 - Indemnités journalières
 - Allocations en cas de maternité ou paternité
- Formation professionnelle continue

5 INCONVÉNIENTS

- Pas de qualité de commerçant
- Pas de rémunération
- Pas de prestations Pôle emploi



RÉDACTION DES STATUTS, CHOIX DE LA BONNE
FORME JURIDIQUE, FORMALITÉS
ADMINISTRATIVES....N'ATTENDEZ PLUS,
REJOIGNEZ NOUS !

QIRO

qiio.eu

